



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE
DES ILES MARQUISES
Polynésie française

Reçu et enregistré le : 14 FEV. 2014
Sous le numéro : 262

PROCES VERBAL DE REUNION Du 16 et 17 décembre 2013 UA HUKA - Vaipae

L'an deux mille treize, le 16 décembre, le conseil communautaire des îles Marquises, s'est réuni à UA HUKA, dans la salle de réunion de la mairie de Vaipae sous la présidence de M. Joseph KAIHA, Président de la Communauté de communes des îles Marquises.

La réunion du conseil communautaire débute à 14h30 par un mot d'accueil du Président qui remercie de leur présence les membres de la CODIM, ainsi que toutes les personnes présentes à cette réunion..

Isidore HIKUTINI est nommé secrétaire de séance et Bertille ATA le secondera pour la prise des notes et la rédaction du PV.

Le Président vérifie le quorum : 13 présents. Le quorum est atteint et le conseil communautaire peut valablement se réunir et délibérer.

Le Président ouvre la séance et propose d'apporter quelques modifications à l'ordre du jour comme suit :

lundi 16 décembre 14H30:

1. Adoption du procès-verbal de la réunion des 2, 3 et 4 novembre 2013
2. Vote du budget 2014
3. Examen et adoption des délibérations

Mardi 17 décembre 08H30 :

4. Intervention de Stéphanie BETZ, prestataire d'Archipelagoes pour le développement du tourisme aux Marquises
5. Présentations du projet UNESCO Marquises par Pascal ERHEL et les aires marines protégées (« IMPAC 3 ») par Sophie Dorothee DURON
6. Validation du candidat pour le poste de Chargé de mission
7. Questions diverses

L'ordre du jour modifié est approuvé à l'unanimité des membres présents.

UA POU
HIVA OA
NUKU HIVA
FATU HIVA
TAHUATA
UA HUKA

CODIM | Communauté de
communes des Îles Marquises

Atoll de Hiva Oa

BP 10000 Papeete

Des Marquises

Polynésie française

Tél 689 920 241 ou 920 130

Fax 689 920 241

Papeete Tahiti

Téléfax 689 920 130

Fax 689 920 130

Contact

codim@communes-iles-marquises.pf

N° TAHITI 7641

Point 1 : Adoption du procès- verbal de la réunion des 2, 3 et 4 novembre 2013

Le Président rappelle les différents points de l'ordre du jour de la dernière réunion du conseil communautaire et procède à la lecture du PV de cette réunion.

samedi 2 novembre 16H30:

1. Adoption du procès- verbal du 30 août 2013
2. Validation des candidatures au poste de chargé de mission
3. Présentation de l'étude relative à l'aménagement des chemins de randonnées aux Marquises par Jean François BUTAUD

Dimanche 3 novembre 18H00 :

4. Intervention de Stéphanie BETZ, prestataire d'Archipelagoes pour le développement du tourisme aux Marquises
5. Examen et adoption des délibérations

lundi 4 novembre 08H00 :

6. Présentation de la CODIM au conseil municipal de UA POU.
7. Présentation du Festival des Marquises à UA HUKA par Sylvain FOURNIER
8. Présentation sur le congrès international des aires marines protégées par Georges TEIKIEHUPOKO « IMPAC 3 »
9. Intervention par Moeama MU sur le programme « TE TAU HAKAIKI »
10. Questions diverses

Il est alors procédé au vote du PV de la réunion du conseil communautaire des 2, 3 et 4 novembre 2013:

Le vote se fait dans les conditions suivantes :

- vote d'abstention : 0
- vote contre : 0
- vote pour : 13

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte le PV de la réunion du conseil communautaire des 2, 3 et 4 novembre 2013.

Le procès-verbal peut donc être consigné dans le registre légal des délibérations

Point 2 : Vote du budget 2014

Bertille présente le budget article par article tout en comparant les dépenses du Budget primitif 2013 et 2014.

2.1 Recettes

Recettes		68.933.412
Recettes de fonctionnement	Soixante-huit millions neuf cent trente-trois mille quatre cent douze francs	68.933.412
Recettes d'investissement	Quatre millions de francs	4.000.000

2.2 Dépenses

Art.	Libellé	Pour mémoire, BP 2013	TOTAL PREVU (BP+BS+DM)	TOTAL REALISE	Propositions nouvelles
011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	30 150 000	43 782 723	24 054 124	32 900 000
60612	Energie - Electricité	400 000	400 000	295 022	400 000
60624	Produits de traitement	-	1 000 000	3 790 000	300 000
60631	Fournitures d'entretien	100 000	100 000	4 040	100 000
60632	Fournitures de petit Equip.	200 000	200 000	240 665	200 000
6064	Fournitures administratives	1 500 000	1 500 000	1 226 157	1 380 000
6132	locations immobilières	1 800 000	1 800 000	1 219 897	720 000
6135	Locations mobilières	300 000	200 000	204 724	200 000
61558	Réparation/entretien Autres biens mobiliers	150 000	100 000	-	100 000
617	Maintenance	400 000	400 000	211 550	300 000
6182	Etudes et recherches	13 000 000	18 000 000	61 908	9 000 000
6225	Documentation Gén. et Tech.	400 000	400 000	-	400 000
6226	Ind. au comptable et aux Rég.	80 000	80 000	16 046	80 000
6231	Honoraires	4 000 000	9 282 723	9 182 878	10 000 000
6232	Annonces et insertions	1 000 000	1 000 000	212 604	500 000
6236	Fêtes et cérémonies	2 000 000	2 000 000	3 335 829	4 000 000
6238	Catalogues et imprimés (Magazine + PDEM)	1 500 000	3 000 000	2 320 656	800 000
6241	Divers (communication)	500 000	500 000	-	500 000
6251	Transports de biens (FRET)	100 000	100 000	272 910	500 000
6256	Voyages et déplacements (TRANSPORT AGENT)	800 000	800 000	412 387	1 500 000
6257	Missions (AGENT)	600 000	1 600 000	506 743	1 000 000
6261	Réceptions	500 000	500 000	-	100 000
6262	Frais d'affranchissement	100 000	100 000	50 500	100 000
6281	Frais de télécommunications	500 000	500 000	341 822	500 000
6283	Concours divers (cotisations...)	150 000	150 000	132 936	150 000
6283	Frais de nettoyage des locaux	70 000	70 000	14 850	70 000
012	CHARGES DE PERS. ET FRAIS ASSIM.	15 820 000	12 820 000	8 527 938	17 620 000
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	700 000	700 000	-	500 000
6336	Cotisation au CGF	300 000	300 000	189 278	300 000
64111	Rémun. pers. permanent	-	-	-	6 000 000
64134	Rémun. pers. temporaire	12 000 000	9 000 000	6 171 331	6 000 000
6451	Cotisations à la CPS	2 800 000	2 800 000	2 159 429	4 800 000
6475	Médecine du travail, pharmacie	20 000	20 000	7 900	20 000
65	AUTRES CHARG. DE GESTIONS COUR.	15 300 000	25 300 000	24 865 206	11 450 000
651	Redevances pour concessions, brevet	150 000	150 000	-	150 000
6531	Indemnités	1 800 000	1 800 000	1 788 216	1 800 000
6532	Frais de mission	8 000 000	8 000 000	8 698 171	7 000 000
6554	Cont. aux Org. de regroupement	500 000	500 000	-	500 000
6574	Sub.Fonct.Ass.Aut.Org.Dr.privé	5 000 000	15 000 000	14 378 819	2 000 000
		-			-
022	DEPENSES IMPREVUES	4 507 600	5 307 600	-	2 963 412
023	Virement à la section d'investissement. (E)	2 600 000	17 420 000	-	4 000 000
	TOTAL	68 377 600	104 630 323	57 447 268	68 933 412

Article 6132 location immobilisation : Etienne TEHAAMOANA propose une augmentation du loyer du local à Atuona du fait que l'agrandissement de la salle. Il fait une proposition de 60 000 F mensuel du loyer.

⇒ Le conseil communautaire valide le montant de **720 000 F** pour un an.

Article 617 Etudes : Joseph rappelle que les prestations des chemins de randonnées n'ont pas encore été mandatées du fait de la non-réception des factures.

⇒ La rémunération du prestataire Jean François BUTEAUD est donc reportée sur l'exercice 2014.

Article 6238 communication : il est décidé de revoir et rencontrer le président de radio Marques pour une réflexion sur la diffusion des informations de la CODIM. Nestor évoque par ailleurs le problème de non réception des fréquences de radio Marques à Vaipae. Domingo informe que TDF avait envoyé un devis pour régler ce problème ; la subvention de la CODIM en 2013 devait financer cette intervention. Bertille affirme que la subvention a été bien mandatée et réglée.

⇒ Le conseil communautaire décide d'inviter le président de Radio Marques à la prochaine réunion pour évoquer le problème sur Ua Huka.

Article 64134 Rémunérations du personnel : Il a été rajouté des crédits supplémentaires pour la rémunération du candidat qui occupera le poste de chargé de missions.

Article 6574 Subvention 6574 : Cet article est longuement évoqué par les délégués, notamment en ce qui concerne les subventions versées aux associations sportives et aux écoles ainsi qu'à Radio Marques.

Le Président rappelle que la fédération tahitienne du football a présenté son projet lors de la réunion du 4 novembre 2013 et a demandé une subvention à hauteur de 3 000 000 F pour le challenge Alphonse GREIG.

⇒ Après discussion, le conseil communautaire décide de ne pas verser cette subvention.

⇒ Il est proposé de revenir sur les jeux inter-îles de l'archipel des Marques ou de créer une fédération sportive pour chaque discipline propre aux îles Marques, afin de subventionner le déplacement vers l'extérieur des meilleures équipes.

A ce titre et afin de débattre sur ce point, il est proposé de réunir tous les responsables sportifs de chaque île.

⇒ Pour la subvention de l'école de NUKU HIVA, il a été accordé une subvention à hauteur de 1 000 000 Fcfp (voir délibération n°35-2013)

Dans la partie investissement, après la présentation et proposition par Stéphanie BETZ, Il est décidé d'inscrire une nouvelle opération pour l'acquisition et la mise en place de panneaux signalétiques touristiques harmonisés à l'échelle de l'archipel des Marques. Le coût de cette opération est estimé à 4 millions de Fcfp.

⇒ Après débat, le conseil valide le principe pour un montant de 5 millions de Fcfp qui sera pris en charge à 60% par la CODIM et 40% par TAHITI TOURISM AUTHORITY. (voir délibération n°38-2013)

Sur la base de ces décisions, le Président soumet au vote le budget et le conseil communautaire valide le budget de l'exercice 2014.

Point 3 : Examen et adoption des délibérations

DELIBERATION N° 32-2013 du 16 décembre 2013,

Relative à l'adhésion au syndicat mixte AGEDI.

Le vote se fait dans les conditions suivantes :

- vote d'abstention : 0
- vote contre : 0
- vote pour : 13

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte la proposition de délibération n°32-2013 dans sa forme.

Le procès-verbal peut donc être consigné dans le registre légal des délibérations.

DELIBERATION N° 33-2013 du 16 décembre 2013,

Relative au partenariat avec le SPC pour l'utilisation des logiciels AGEDI.

Le vote de la délibération se fait dans les conditions suivantes :

- vote d'abstention : 0
- vote contre : 0
- vote pour : 13

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte la délibération n° 33-2013 dans sa forme.

Le procès-verbal peut donc être consigné dans le registre légal des délibérations.

DELIBERATION N° 34-2013 du 16 décembre 2013,

Adoptant le budget primitif de la communauté de communes des Iles Marquises, exercice 2014.

Le vote de la délibération se fait dans les conditions suivantes :

- vote d'abstention : 0
- vote contre : 0
- vote pour : 13

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte la délibération n° 34-2013 dans sa forme.

Le procès-verbal peut donc être consigné dans le registre légal des délibérations.

DELIBERATION N° 35-2013 du 16 décembre 2013,

Accordant une subvention à l'Association « TE HIA TAI KE NUI » pour l'exercice 2014

Le vote de la délibération se fait dans les conditions suivantes :

- vote d'abstention : 0
- vote contre : 0
- vote pour : 13

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte la délibération n° 35-2013 dans sa forme.

Le procès-verbal peut donc être consigné dans le registre légal des délibérations.

DELIBERATION N° 36-2013 du 16 décembre 2013,

Autorisant la prise en charge par le budget de la CODIM, compte 6256, missions, des frais relatifs au déplacement du chef de projet de l'UNESCO.

Le Président précise que Pascal EREHL présentera ce point le lendemain ; en effet, la CODIM l'a invité pour faire le point sur le dossier UNESCO Marquises, en présence de Sophie Dorothee DURON pour l'AMP (IMPAC3)

Le vote de la délibération se fait dans les conditions suivantes :

- vote d'abstention : 0
- vote contre : 0
- vote pour : 13

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte la délibération n° 37-2013 dans sa forme.

Le procès-verbal peut donc être consigné dans le registre légal des délibérations.

DELIBERATION N° 37 -2013 du 16 décembre 2013,

Adoptant le principe de l'opération «acquisition et mise en place de panneaux signalétiques touristiques harmonisés à l'échelle de l'archipel des Marquises».

Le vote de la délibération se fait dans les conditions suivantes :

- vote d'abstention : 0
- vote contre : 0
- vote pour : 13

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte la délibération n° 37-2013 dans sa forme.

Le procès-verbal peut donc être consigné dans le registre légal des délibérations.

Benoît KAUTAI demande si la CODIM peut apporter une aide aux sinistrés des PHILIPPINES. Une action a été menée à Papeete par une association.

Joseph KAIHA s'interroge sur la forme de l'intervention de la CODIM. Il est décidé de reporter ce sujet qui concerne l'exercice 2014 et à une réunion ultérieure. Avant de suspendre la réunion, le Président confirme que Pascal EREHL présentera le dossier UNESCO Marquises le lendemain, en présence de Sophie Dorothée DURON pour présenter l'AMP.

Il est 18h30, le Président décide de suspendre la réunion.

Reprise des travaux mardi 17 décembre 2013, 08h30.

Le Président de la CODIM débute la réunion en rappelant les derniers points de l'ordre du jour.

- 4. Intervention de Stéphanie BETZ, prestataire d'Archipelagoes pour le développement du tourisme aux Marquises**
- 5. Validation du candidat pour le poste de Chargé de mission**
- 6. Présentation sur le projet de l'UNESCO par Pascal EREHL et les aires marines protégées par Sophie Dorothée DURON « IMPAC 3 »**
- 7. Questions diverses**

Point 4 : Intervention de Stéphanie BETZ, prestataire d'Archipelagoes pour le développement du tourisme aux Marquises

Stéphanie BETZ remercie le Président et les membres de la CODIM pour son invitation et l'accueil qu'elle a reçu.

Elle débute sa présentation par une présentation sur PowerPoint. Elle souhaite proposer à la CODIM que *Archipelagoes et Mahoc* poursuivent l'accompagnement de la CODIM pour la mise en œuvre des actions à mener par les comités du tourisme des Marquises et autres actions relative au développement du tourisme.

Elle présente les différentes actions en question :

1. Le mini festival avec les comités du tourisme

Les objectifs sont les suivants :

- ⇒ Mettre en place un stand tenu par les comités du tourisme pendant le mini-festival des Marquises à UA HUKA.
- ⇒ Créer et réunir un espace sur l'accès à la culture et le tourisme
- ⇒ Promouvoir le tourisme par chaque comité pendant le mini-festival
- ⇒ Faire connaître la CODIM à travers les comités du tourisme
- ⇒ Faire des questionnaires qui permettront de sensibiliser chaque île pour les festivaliers et les visiteurs
- ⇒ Faire des visuels et des Flyers sous forme de panneau réutilisés pour d'autres événements tel que le salon du tourisme à Tahiti notamment à l'étranger
- ⇒ Faire de la documentation du Tahiti tourisme
- ⇒ Finir par une projection sur le tourisme.

Elle informe que Tahiti Tourisme offre un stand à la CODIM sur chaque salon du tourisme à Tahiti.

2. Autres :

Elle propose d'autres actions à venir pour l'accompagnement du tourisme de l'archipel des Marquises.

- Accompagnement des porteurs de projets, aide au développement (assistance administrative)
- Animation des synergies touristiques créées
- Suivi des plans d'action pour le compte des Comités et de la CODIM
- Relance, fonctionnement et organisation des comités du tourisme
- La réglementation du tourisme
- La mise en place de la charte graphique
- La mise en place des signalétiques
- Mise en œuvre effective des plans d'actions
- Progression de chacune des actions engagées

Elle souligne que Tahiti Tourisme apporte son soutien à tous les comités du tourisme de l'archipel.

Elle précise que le comité du tourisme est un vecteur de communication entre chaque secteur économique tel que l'agriculture, la culture, l'apiculture, l'artisanat etc. et qu'il est très important de tenir compte cette donnée pour la communication.

Une longue discussion suit sur le coût de ces actions et la durée de cet accompagnement, ainsi que sur le fait que chaque comité soit bien suivi et soutenu par des formations. Il est aussi évoqué le sujet de la taxe de séjour. Enfin, sont évoquées les incidences du dossier UNESCO sur le tourisme.

Après débat, la CODIM valide l'accompagnement sur le tourisme pour une durée d'un an pour un montant de 9 374 000 de Francs CFP, sous réserve d'une mise en concurrence de candidature vu le montant prévisionnel de la prestation.

Stéphanie BETZ remercie le conseil communautaire.

Point 5 : Présentation du projet UNESCO Marquises par Pascal ERHEL et les aires marines protégées (« IMPAC3 ») par Sophie Dorothée DURON

Pascal ERHEL remercie le Président de la CODIM de son invitation et présente les cinq principaux points du projet UNESCO :

- IMPAC3 à Marseille congrès international AMP en octobre 2013
- Atelier sur le patrimoine mondial à FIDJI en fin novembre 2013.
- PUKATAI (le réseau des écoles des aires marines éducatives)
- PUNAMAAMA (nouveau projet travaillé par le Motu Haka Ecole des savoirs)
- Les navires hybrides

Sophie-Dorothée DURON prend la parole et présente trois membres stagiaires du MOTU HAKA qui l'ont accompagnée et qui travaillent donc sur le projet PALLIMA.

Elle fait une présentation d'IMPAC 3 par une restitution en images du congrès international et annonce que la Polynésie française et les Marquises ont été mises à l'honneur lors de ce congrès, notamment grâce aux « aires marines éducatives ».

Ensuite, Pascal fait la présentation des Ateliers sur le patrimoine mondial.

Il rappelle que le comité de gestion doit valider des sites à proposer pour leur éventuel classement au patrimoine mondial avec un ordre de priorité, car les années 2014 et 2015 seront consacrées à la partie rédactionnelle du dossier.

Il attire l'attention sur deux conventions de l'UNESCO qui ont comme principaux objectifs la protection et la sauvegarde du patrimoine. Il s'agit de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel de 1972 (la Convention du patrimoine mondial) et de la plus récente Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de 2003.

Pascal envisage un séminaire de réflexion sur la gestion des sites en 2014 ; il propose de mettre en place un comité de pilotage réunissant l'Etat et le Pays en janvier 2014.

Il est ainsi décidé :

- de rencontrer le Président du gouvernement le 7 janvier 2014 pour présenter l'historique de l'UNESCO en présence du chef de projet Pascal ERHEL ;
- et de rencontrer le Haut-commissaire sur le même sujet.

Sophie revient sur les AMP éducatives et informe que le gouvernement a approuvé le projet pilote de Tahuata, qui est devenu le programme PUKATAI.

Un long et riche débat suit cette présentation, notamment sur le projet pilote de Tahuata.

Le vice-président propose un soutien par la CODIM pour que ce projet pilote des aires marines éducatives soit étendu à tout l'archipel, car à ce jour, ce projet ne concerne que les Marquises Sud.

- ⇒ Le conseil communautaire valide sa proposition et décide de soumettre cette question par courrier aux ministères concernés.

Sophie annonce qu'une institution française a octroyé un financement sur 3 ans au programme PUKATAI, dont il est attendu au niveau national et international une méthodologie pour pouvoir exporter le concept ailleurs et générer de nouveaux partenariats.

Enfin, Sophie informe que des restitutions à la population de chaque projet PALLIMA auront lieu entre mai et juin 2014.

Pascal reprend la parole et conclut sa présentation sur l'école des savoirs d'une part, et d'autre part sur les navires hybrides.

En ce qui concerne l'école des savoirs, ce sujet est basé sur le savoir-être, le savoir-faire et le savoir vivre. L'idée est d'envisager un projet qui permette la transmission des savoirs traditionnels, en partenariat avec l'académie marquisienne, les institutions, les écoles les associations les « TUHUKA ».

Il élargit la présentation sur le second sujet, les navires hybrides, dans un contexte d'économie d'énergie et d'énergies renouvelables. Il précise qu'aucun projet pilote n'a été présenté sur les énergies renouvelables en Outre-Mer et qu'il est encore temps pour les Marquises de porter un projet sur ce sujet.

Les études menées sur les navires hybrides, couplant voiles et hydrocarbures, peut générer près de 25% d'économie de carburant par an. Il précise par ailleurs qu'il est bien question de transport maritime interinsulaire et non inter-archipel.

Le président de la CODIM remercie Pascal et Sophie de leur intervention et passe au point suivant.

Point 6 : Validation des candidatures au poste de chargé de mission

Le Président rappelle que huit candidats ont été retenus pour l'entretien oral dont six résidant à Tahiti et 2 originaires des Marquises.

Il propose aux membres de la commission de rendre cet appel à candidature infructueux du fait que le CGF organise un concours de catégorie A en 2014.

La commission de recrutement écarte cette option et décide de valider le candidat retenu car ce poste est indispensable pour la CODIM.

En effet, le 09 octobre 2013, la commission de recrutement s'est réunie à Papeete pour rencontrer les six candidats de Tahiti. Cinq candidats se sont présentés et le dernier candidat s'est désisté au dernier moment. Le 29 novembre 2013, les deux derniers candidats résidant aux Marquises ont rencontré la commission de recrutement à Atuona.

Sur les 7 candidats, deux candidates sont conformes aux attentes. La première Herenui CHALONS et la deuxième Poerava CHAPMAN. Il est dit que la première candidate est retenue pour le poste de chargé de mission, mais qu'en cas de désistement, il sera fait appel à la deuxième personne.

La commission de recrutement propose ainsi Herenui CHALONS et le conseil communautaire valide sa candidature.

Avant de passer aux questions diverses, Nestor présente un dernier point sur le déroulement et l'ouverture du festival ainsi que le placement de chaque délégation : il demande à tous les Maires, délégués, officiels de se présenter une demi-heure avant l'ouverture du Festival au site TETUMU.

Point 7: Questions diverses

- **Le festival de la musique locale marquisienne**

Une vive discussion sur ce sujet suit, pour défendre l'art et la pérennisation des instruments locaux.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

